



Paris BN. nouv. acq. lat. 2196, f. 19r

A 63/936

Les œuvres protégées par la législation
sur la propriété littéraire et artistique
(loi du 11 mars 1920) ne peuvent
être reproduites sans autorisation de
l'auteur ou de ses ayants droit.

Phot. Bibl. Nat. Paris reproduction
interdite sans autorisation.

Paris BN. Manusc. acq. Lat. 2196

fol. 19^r marge supérieure